

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 29 août 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Rapport-préavis N° 2022/61
Rapporteur : M. Robert JENEFSKY

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le rapport-préavis N° 2022/61 concernant la réponse au projet de modification du Règlement de la Commission permanente des affaires régionales (COREG) déposé par M. le Conseiller communal Claude Farine,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/61 valant réponse au projet de modification du Règlement de la Commission permanente des affaires régionales (COREG) déposé par M. le Conseiller communal Claude Farine ;
2. d'adopter le Règlement de la COREG tel que rédigé par la Municipalité et modifié par la commission ad hoc.

L'article 6 est modifié sur proposition de la commission à l'unanimité.

L'amendement, modifiant le point 2 des conclusions est accepté à l'unanimité.

Les conclusions du rapport-préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 30 août 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

